

Edito



En charge de l'autonomie et des seniors, le Département de l'Aude œuvre pour faciliter votre quotidien.

Nous souhaitons vous offrir des services innovants et concrets pour vous accompagner au quotidien. C'est dans cette perspective que nous avons décidé de mettre en place **les chèques sérénité, un nouveau mode de paiement pour votre matériel à usage unique**. Plus faciles d'utilisation et moins contraignants, les **chèques sérénité** vous évitent d'avancer les frais. Ils sont valables sur tout le territoire dans les pharmacies, les grandes surfaces et les magasins spécialisés. Tous les mois, vous recevrez un chéquier dont le montant a été fixé lors de l'élaboration de votre plan d'aide. J'espère que vous trouverez plus de simplicité et de praticité dans ce nouveau mode de paiement.

Hélène Sandragé

Vice-présidente du conseil départemental de l'Aude en charge de l'autonomie



**Vous avez des questions
ou besoin de renseignements ?**

APPELEZ LE numéro d'appel

0800 08 53 11

Service & appel gratuits. Du lundi au vendredi de 9h à 17h.

CHÈQUE SÉRÉNITÉ //



**Les chèques sérénité
pour l'achat de
matériel à usage unique**

// LES CHÈQUES SÉRÉNITÉ

TOUT COMPRENDRE DE CE NOUVEAU MODE DE PAIEMENT

Mis en place par le Département, le **chèque sérénité** est un moyen de paiement destiné à **faciliter vos achats** et à vous permettre de ne plus faire **l'avance des frais**. Le montant de la prise en charge reste inchangé, seul le mode de paiement est remplacé. Ne vous souciez de rien, le changement de ce moyen de paiement est **automatique**, les chèques sérénité vous seront remis directement chez vous, par voie postale.



Ce dispositif s'adresse à vous si vous êtes bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie et que votre plan d'aide prévoit l'achat de matériel à usage unique.

Bien comprendre les chèques sérénité

Les nom et prénom du bénéficiaire

Le nom du financeur

La valeur faciale du chèque sérénité

La validité



La zone géographique de validité

Les chèques pourront être utilisés hors département en cas de besoin

Bien les utiliser

Pour procéder au paiement, il suffit de détacher le chèque sur sa gauche. Veillez à garder intact le code barre : le commerçant en a besoin pour enregistrer votre paiement.

Si le montant est inférieur à celui des chèques que vous remettez au vendeur, **aucune monnaie ne vous sera rendue**. Pensez-y en les utilisant ! Pour vous faciliter le paiement, des chèques d'une valeur maximale de 10€ vous sont proposés dans le chéquier.

Une durée de validité est indiquée sur les chèques, veillez à bien les respecter.

L'INFO EN +

Grâce aux chèques sérénité, plus besoin de conserver vos preuves d'achat, ni d'avancer les frais.

Faites vos achats en toute sérénité !

Où les dépenser ?



Les chèques sérénité peuvent être utilisés dans de nombreux points de vente dans l'Aude (pharmacies, magasins spécialisés, moyennes et grandes surfaces, etc.) qui ont adhéré à ce mode de paiement. Vous pouvez les reconnaître grâce à l'autocollant apposé sur leur vitrine.

Retrouvez toute la liste des adhérents sur

WWW.AUDE.FR/CHEQUESERENITE